

PROMOVE
Association pour la promotion économique
de la Riviera et de Lavaux

1820 Montreux

RAPPORT

de l'organe de révision sur le contrôle
restreint à l'assemblée générale

Exercice 2022

Montreux, le 1^{er} mai 2023

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
A l'assemblée générale de l'Association

**PROMOVE (Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux) à
Montreux**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Promove (Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme Suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE J. INEICHEN S.A.
Réviseur agréé ASR N°501174



Arta Ajeti
Réviseur agréé

Montreux, le 1^{er} mai 2023/AA/1

Annexe : comptes annuels

PROMOVE

Montreux
Comptes annuels 2022

MONTREUX, LE 28 MARS 2023

Contenu	Page
Bilan au 31 décembre 2022 - Actif	3
Bilan au 31 décembre 2022 - Passif	4
Compte de résultat 2022	5
Annexe	6

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	31.12.2022	31.12.2021
ACTIF CIRCULANT	CHF	CHF
Trésorerie	639'085.34	625'446.98
Débiteurs	10'625.00	14'520.00
Actifs de régularisation	55'881.40	59'343.40
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	705'591.74	699'310.38
ACTIF IMMOBILISE		
Mobilier et agencement de bureau	7'584.59	2'572.00
Machines de bureau, informatique	2'368.05	1'040.65
Site internet	6'065.00	12'130.00
Titres	96'491.20	142'004.11
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	112'508.84	157'746.76
TOTAL DE L'ACTIF	818'100.58	857'057.14

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (SUITE)

PASSIF	31.12.2022	31.12.2021
FONDS ETRANGERS	CHF	CHF
Créanciers à court terme	13'456.57	17'739.95
Passifs de régularisation	53'319.17	88'030.85
Total des dettes à court terme	66'775.74	105'770.80
TOTAL DES FONDS ETRANGERS	66'775.74	105'770.80
FONDS PROPRES		
Provision pour activités futures	65'000.00	55'000.00
Fonds Elsbeth Gessner	512'805.83	526'154.89
Capital au 1er janvier	170'131.45	163'202.92
Résultat d'exercice	3'387.56	6'928.53
Capital au 31 décembre	173'519.01	170'131.45
TOTAL DES FONDS PROPRES	751'324.84	751'286.34
TOTAL DU PASSIF	818'100.58	857'057.14

COMPTE DE RESULTAT 2022

PRODUITS	2022	2021
	CHF	CHF
<i>Contributions / Cotisations</i>		
Communes	578'784.00	542'772.00
Canton	159'360.00	159'360.00
Membres	160'024.90	148'225.00
	898'168.90	850'357.00
<i>Recettes</i>		
Prestations facturées et autres produits	15'020.00	-
	15'020.00	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	913'188.90	850'357.00
CHARGES		
Charges de personnel	550'939.35	533'454.51
Charges de fonctionnement	158'844.50	142'710.57
Promotion exogène	18'708.80	18'372.85
Activités régionales	159'626.09	146'243.88
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	888'118.74	840'781.81
RESULTAT D'EXPLOITATION	25'070.16	9'575.19
Résultat AppApp	-18.15	5'835.99
Amortissements	-11'664.45	-8'482.65
Constitution (-) / Dissolution de provision (+)	-10'000.00	-
RESULTAT D'EXERCICE	3'387.56	6'928.53

ANNEXE

Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code de obligations (art. 957 à 962).

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties directement. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire.

Nombre de collaborateurs

La moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 50.

Dettes envers des institutions de prévoyance

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
1er pilier : Caisse AVS de la FPV	1'119.25	2'312.45
2e pilier : SwissLife	15'007.80	-